

LOTISSEMENT LES PATIOS CATALANS

PRADES

OPTION :

7 jours

A LA RESERVATION :

- 5 % du prix du terrain (non encaissé)

A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE CHEZ LE NOTAIRE :

- 100 % du prix du terrain
- 3% frais d'actes au notaire
- 5,89 % droits de mutation à l'administration fiscale
- 660 € plan individuel du lot au Géomètre
- 320 € BE coordinateur (contrôle de conformité de la construction)

A l'obtention du permis de construire

- Taxe d'Aménagement (3% Communal + 2% Départemental + 0.40 % Archéologie Préventive)
- PAC (3.53 € par m² de surface plancher Régie du Conflent)